



## **COMMUNIQUÉ**

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
CNW TELBEC CODE 01

Protection de la jeunesse dans le Nord québécois

### **LA MINISTRE THÉRIAULT CONNAÎT L'ÉTAT DE CRISE ET NE FAIT RIEN**

**Québec, le lundi 14 décembre 2009** – Le député de Groulx et porte-parole de l'opposition officielle en matière de protection de la jeunesse, René Gauvreau, constate avec horreur les données mises à jour par André Lebon, responsable de la DPJ au Nunavik, sur la situation de détresse des enfants inuits en protection de la jeunesse.

« Il est consternant d'apprendre que la ministre Thériault n'a rien fait et qu'elle attend des drames humains avant de penser commencer à intervenir. Depuis des mois qu'elle connaît la situation, pourquoi n'a-t-elle pas agi? », a vivement déploré le député René Gauvreau. Il a rappelé qu'en avril dernier, le Parti Québécois a pourtant dénoncé la situation lors de l'étude des crédits budgétaires.

M. Gauvreau reproche à la ministre Thériault de ne pas avoir mis en place la clause nordique à tous les intervenants en santé et services sociaux. Résultat : de nombreux postes demeurent vacants, des postes complémentaires aux intervenants sociaux qui travaillent en protection de la jeunesse.

« La ministre Thériault doit arrêter d'offrir des clauses à rabais ou des projets pilotes alors qu'elle sait très bien que ce qui manque, ce sont des ressources adaptées et suffisantes aux besoins dramatiques du Grand Nord québécois. Tous les enfants du Québec, sans exception, ont droit à la même dignité, aux mêmes services, à la même protection », a poursuivi M. Gauvreau.

« Il est temps que Lise Thériault assume convenablement sa responsabilité d'appliquer la loi, qu'elle exerce un vrai leadership si, comme le Parti Québécois, elle considère inacceptable que le nombre de signalements soit cinq fois plus élevé dans le Grand Nord comparativement à l'ensemble du Québec et que dans 75 % des cas, des interventions d'urgence soient nécessaires. Les enfants vulnérables et en situation de détresse au Québec ont le droit de bénéficier de la même protection, indépendamment qu'ils soient dans le Nord du Québec. La ministre se doit d'agir enfin et de façon efficace », a conclu le député de Groulx.

– 30 –

SOURCE : Éric Gamache  
Attaché de presse  
Aile parlementaire du Parti Québécois  
418 643-2743